https://www.ville-sevran.fr/actualites/election-la-chambre-dagriculture-dile-de-france

# Election à la chambre d’agriculture d’Ile-de-France

L’élection à la chambre d’agriculture d’Ile-de-France aura lieu le 31 janvier 2019. Les deux avis de révision des listes électorales pour les élections des membres des chambres d’agriculture sont téléchargeables sur cette page.

Les électeurs individuels ou groupement d’électeurs peuvent demander leur inscription sur les listes électorales et retourner l’imprimé:

- pour les électeurs individuels avant le 15 septembre 2018, à la commission d’établissement des listes électorales (secrétariat) dont le siège est fixé à la préfecture de la région d’Île-de-France, préfecture de Paris (bureau des élections – 5 rue Leblanc – 75911 Paris cedex 15),
- pour les groupements d’électeurs (insérer le document joint), avant le 1er octobre 2018,  à la préfecture de la région d’Île-de-France, préfecture de Paris (bureau des élections – 5 rue Leblanc – 75911 Paris cedex 15).

Les formulaires de demandes d’inscription sur les listes électorales sont téléchargeables à l’adresse suivante : http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/Demarches-administratives/Elections/Elections-professionnelles/Election-des-membres-de-la-chambre-d-agriculture-de-la-region-Ile-de-France/Etablissement-des-listes-electorales .

**Plus d'informations**

Pour toute information complémentaire, les électeurs peuvent contacter le numéro 01 64 79 30 00, ou écrire à l’adresse elections2019 idf [dot] chambagri [dot] fr (elections2019[at]idf[dot]chambagri[dot]fr).

Fichiers
AVIS GROUPEMENTS PROFESSIONNELS (pour mairies).pdf (.pdf - 60.05 Ko)
Publié le 30 juillet 2018